

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 03 OCTOBRE 2024

Date de convocation du Conseil : 27 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 09 octobre 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : Mme COCCO (procuration à Mme PENARD), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à M. AMOROS), M. RABEHI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. BONET (procuration à M. MERCADER), Mme ASTIER (procuration à M. DJORKAEFF), M. WANTERSTEN (procuration à Mme MOULIN), Mme BATISTA (procuration à Mme CLAMARON)

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : **Convention de financement dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique**
- Projet « Notre école faisons-la ensemble » - Groupe scolaire La Soie

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation,

VU la démarche « Notre école faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR),

VU la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique jointe en annexe,

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 19 septembre 2024,

CONSIDERANT que dans le cadre de la démarche « Notre école faisons-la ensemble », une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français, associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations et acteurs du tissu associatif, avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective,

CONSIDERANT que dans ce contexte, le projet présenté par l'équipe pédagogique de l'école primaire La Soie ayant été retenu, l'école primaire La Soie est soutenue financièrement par l'académie de Lyon à hauteur de 8 939,07 €, pour mener à bien les actions inscrites dans ce projet global,

CONSIDERANT qu'il est convenu que cette somme sera répartie comme suit :

Années	Achat de matériel	Intervenants extérieurs	Autre
2024-2025	1 939,07 €	3 200,00 €	300 €
2025-2026		3 200,00 €	300 €

CONSIDERANT que la Ville de Décines-Charpieu est sollicitée en tant que partenaire pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre de ce projet, en lieu et place de l'établissement scolaire,

CONSIDERANT que pour ce faire, la Ville recevra les fonds nécessaires, selon les modalités suivantes :

- Acompte à hauteur de 30% maximum de sa participation au projet d'innovation pédagogique lors de la signature de la convention de financement,
- Versement du solde dès la production des pièces justificatives de dépenses,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Madame CLAMARON, à signer la convention de financement dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique pour le projet « Notre école faisons-la ensemble » avec l'Académie de Lyon,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur le Chapitre 011 – Charges à caractère général de l'exercice en cours, sur le compte gestionnaire 12 – Service scolaire,

- **DIRE** que la recette sera imputée sur le Chapitre 74 – Dotation et participation de l'exercice en cours, sur le compte gestionnaire 12 – Service scolaire,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame CLAMARON à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire

 L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

